

# Règles applicables d'ici la fin juin 2021 en lien avec la pandémie (milieux de travail et milieux scolaires)

## Introduction

La semaine du 6 juin a été fertile en rebondissements en ce qui concerne les mesures sanitaires : les événements comme les bals de finissants et les cérémonies de remise de diplômes et les consignes sur la ventilation en cas de canicule.

Plusieurs règles ont changé en cours de route et j'ai tenté de vous en aviser, le plus rapidement possible, d'où mes récents courriels.

Toutefois, comme le tout est un peu disparate, j'ai décidé de réunir tous les renseignements dans un même document. J'espère ainsi faciliter votre travail d'application des règles dans les milieux et surtout, répondre aux questions de nos membres qui ont toutes les raisons du monde d'être un peu... mêlés! Par exemple, concernant le port du masque dans les écoles primaires, les règles ont changé à trois reprises les 7 et 8 juin!

Ainsi, le présent document comprend :

- Les règles générales (mesures sanitaires);
- Les règles sur le port du masque dans les écoles;
- Les règles sur la ventilation dans les classes (on parle ici de l'utilisation d'un ventilateur ou d'un climatiseur portable en cas de grosse chaleur);
- Les règles sur les événements de fin d'année (cérémonies de remise de diplôme, bals des finissants ou autres activités pour souligner la fin de l'année scolaire).

En espérant que ce document soit doté d'une espérance de vie supérieure à trois jours!

## 1. Règles s'appliquant à *tous les milieux de travail*, sauf :

- Écoles primaires et secondaires;
- Centres de FGA et de FP.

C'est simple. Référez-vous au **Guide de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité (CNESST)** qui est clair et fait très bien le travail. Il a été mis à jour le 7 juin dernier et comprend donc les nouvelles règles

liées au déconfinement. Je vous l'avais expédié, mais je le fais à nouveau pour que vous ayez tout dans un seul courriel.

## **2. Règles s'appliquant aux écoles primaires, secondaires, FP et FGA**

Les documents du ministère de l'Éducation sont venus préciser ou encore toucher des points qui ne sont pas prévus par le Guide général de la CNESST. Les voici.

### **2.1 Ventilation et climatisation**

Il est permis d'utiliser un appareil portatif de ventilation et de climatisation dans les locaux. Voici les règles applicables :

- Le flux d'air ne doit pas être dirigé vers les personnes;
- Le ventilateur ou le climatiseur est placé près d'une fenêtre;
- On dirige le flux d'air soit vers l'extérieur en pointant la fenêtre pour faire sortir la chaleur, soit vers l'intérieur pour contribuer à faire un échange d'air dans le local, ce qui dilue la concentration des particules.

### **2.2 Port du masque dans les écoles (primaires, secondaires, FGA, FP)**

Le plus simple est de vous référer au document ci-joint qui provient du ministère de l'Éducation. Il montre, pour chaque palier d'alerte, les règles entourant le port du masque.

Rappelez-vous simplement les dates de changement de paliers d'alerte pour l'ensemble des régions (si la situation épidémiologique le permet) :

**Zone orange : jusqu'au 13 juin 2021 inclusivement**

**Zone jaune : à partir du 14 juin 2021**

**Zone verte : à partir du 28 juin 2021**

### **2.3 Activités de fin d'année scolaire**

#### **2.3.1 Bal des finissants**

À compter du 8 juillet, les bals de finissants seront autorisés. Voici les règles applicables :

- Doivent se tenir à l'extérieur et sous un chapiteau;
- Maximum de 250 personnes;
- Pas de distanciation exigée;
- Pas de port de masque exigé.

Au moment d'écrire ces lignes, des controverses se manifestaient. Aucune consigne n'a été précisée relativement au lieu de ces bals, à leur encadrement ou non par l'école, etc. Donc, il semble que ce soit sur initiative privée. À suivre!

### 2.3.2 Cérémonies de remise des diplômes

Portez une attention spéciale à ce point, car les règles ont beaucoup changé par rapport au courriel que je vous ai envoyé le 8 juin :

- Peuvent se dérouler **à l'intérieur OU à l'extérieur des écoles**;
- Peuvent se dérouler dans une salle louée;
- Peuvent avoir lieu **pendant les heures d'école OU les heures non scolaires comme les soirs et les fins de semaine**;
- Maximum de 250 personnes, **incluant** le personnel, les élèves et les parents ;
- Le port du masque **n'est pas obligatoire** si les personnes **sont assises ET en bulle familiale**;
- Périodes de cocktails non alcoolisés permises, **mais en bulle-classe seulement et sans les parents**;
- Prise de photos en bulle-classe seulement;
- Chaque finissant apporte son stylo pour la signature de l'album.

### 2.3.3 Autres activités festives de fin d'année

Pour les écoles ou milieux de travail qui décideraient de faire des événements particuliers pour terminer l'année, les règles applicables sont celles de la Santé publique. Référez-vous aux deux documents joints :

- « Assouplissements prévus pour tous les paliers »;
- « Assouplissements à venir par paliers ».

### 2.3.4 Autres

Dans le cas de toute situation non prévue dans les documents du ministère de l'Éducation, ce sont les règles de la CNESST qui s'appliquent. Voir le document joint.

En espérant le tout utile,

Jean-François Piché  
Conseiller à la recherche-action en relations du travail  
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)